

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 » six mois . . . 14 » 16 »
 » trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, *Lage Nieuwstraten*
 derrière le *Prinsgracht*, No 23
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
 Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction *francs de ports*

LA HAYE, 7 Mars.

Le *Noord-Brabander* se montre fort irrité de ce que nous n'avons pas reproduit une partie de la correspondance de Rome publiée par *l'Ami de la Religion* et *l'Univers* au sujet de l'affaire des Basiliennes de Minsk. *l'Univers*, qui le premier a publié le prétendu interrogatoire de l'abbesse de Minsk, a été obligé d'avouer lui-même qu'il y a mensonge dans le titre donné à la relation de l'abbesse; il le fallait bien, puisque la cour de Rome insistait sur ce point. Mais cet aveu était de nature à ôter toute autorité au document: si le titre est mensonger, pourquoi le texte ne le serait-il pas?

En effet, nous recevons aujourd'hui, et nous publions ci-après une pièce d'un caractère important: c'est le démenti officiel opposé par M. de Boutenoeff, ministre plénipotentiaire de la Russie près le Saint-Siège, à tous les récits extraordinaires de persécutions religieuses, répétés par les journaux de tous les pays, d'après l'interrogatoire présumé de la sœur Mieczislawska. Ce démenti est péremptoire, et il n'est plus permis de douter que l'on a été victime, à Rome, d'une indigne mystification.

Nous n'avons jamais ajouté foi à l'existence des atrocités prêtées si gratuitement au gouvernement russe, et nous n'avons accueilli qu'avec la plus grande réserve les récits de ces persécutions; néanmoins nous avons publié tout ce qui pouvait contribuer à éclaircir la question, à faire triompher la vérité. Nous avons nous-mêmes engagé le gouvernement russe à répondre à tous ces bruits mensongers répandus dans un but odieux. Quand le *Noord-Brabander* et ses collègues, qui avaient consacré une dizaine de colonnes à la reproduction de ces documents reconnus apocryphes, se sont tus lorsque les protestations de Rome sont venues démentir les contes inventés à plaisir par *l'Univers*, sied-il bien au *Noord-Brabander* de mettre aujourd'hui en doute notre bonne foi, de ce que nous n'avons pas reproduit de nouveau des faits reconnus mensongers?

Aucun journal ne montre plus d'impartialité que le *Journal de La Haye* en fait de questions religieuses; mais aussi nous ne nous laissons pas aveugler par l'esprit d'intrigue et les passions haineuses qui ne servent qu'à troubler la paix chrétienne et celle de la société. L'Eglise, pas plus que la société, ne peut gagner au mensonge qui ne saurait produire que des égarements et des événementssanglants, tels que ceux dont les contrées polonaises sont en ce moment le théâtre.

Le projet de loi relatif à l'augmentation conditionnelle des droits d'entrée et de sortie de plusieurs articles, a été examiné dans les sections par 53 membres de la Chambre.

§ 1. Il ressort des délibérations qui ont eu lieu à ce sujet, que la grande majorité de la Chambre soutient le principe de la liberté du commerce et considère comme dangereuse et par conséquent inadmissible toute exception apportée à cette règle, à moins qu'elle ne soit justifiée par la nécessité. Aussi déclare-t-elle qu'en général elle repousse toutes mesures de rétorsion ou de représailles, dans l'opinion où elle est que ce moyen, d'une nature fort difficile dans son application, n'atteint que rarement le but qu'on se propose. Elle pense qu'une politique prudente prescrit de n'avoir recours à de pareilles mesures que dans de rares exceptions, lorsque la nécessité en est bien démontrée et qu'il n'existe pas d'autre moyen d'atteindre le but qu'on a en vue.

Quant à la mesure prise par l'arrêté du 5 janvier dernier et que le présent projet de loi propose à la sanction législative, quatre membres de la Chambre ont déclaré ne pouvoir l'approuver, parce qu'ils n'y ont vu qu'un préjudice certain au lieu d'un avantage entièrement douteux et fort éloigné, et qu'ils pensent que les fâcheuses conséquences de semblables mesures ont été clairement prouvées par la longue durée des représailles exercées autrefois contre la Suède et la France.

Contrairement à cette opinion, 41 membres de la Chambre ont déclaré que, prenant en considération les circonstances dans lesquelles le pays se trouve placé vis-à-vis de la Belgique, ils étaient disposés par l'adoption de ce projet de loi à concourir au but que le gouvernement s'est proposé, d'engager la Belgique à faire cesser les griefs qui résultent de sa législation commerciale pour les intérêts néerlandais.

Cependant de ces 41 membres trente-quatre ont fait des objections contre l'application générale que le gouvernement a donnée à l'arrêté du 5 janvier dernier et à sa présente proposition. Ils redoutent principalement que la Néerlande ne soit par cela même impliquée dans quelques difficultés avec d'autres états, et ce sont ces difficultés qu'on voudrait voir éviter. En conséquence ils engagent le gouvernement à examiner s'il ne conviendrait pas de restreindre exclusivement à la Belgique la mesure prise et de changer sa proposition dans ce sens que l'augmentation des droits fût seulement applicable à la Belgique et non aux autres états. Plusieurs membres ont même insisté sur ce point et ont annoncé qu'ils se croyaient obligés d'en faire dépendre leur vote approbatif.

§ 2. Tous les membres de la Chambre ont été unanimes pour demander que conformément aux dispositions de l'art 2 de la loi du 19 juin 1845 (*Journal officiel* n° 28), il soit remis à la Chambre une copie officielle de l'arrêté du 5 janvier dernier.

§ 3. L'observation faite par un des membres de la Chambre au sujet des mesures extraordinaires prises dernièrement par suite dudit arrêté pour empêcher la fraude et la contrebande à la frontière, a fait émettre par quelques autres le désir qu'il fût spécialement recommandé au gouvernement de faire exercer une surveillance sévère et d'employer les moyens les plus efficaces contre un mal qui s'exerce avec d'autant plus d'audace que les droits qu'on cherche à frauder sont élevés.

Considérant du projet de loi. Comme une conséquence de l'opinion émise par la Chambre à une grande majorité et énoncée ci-dessus, de voir appliquer seulement à la Belgique les mesures de rétorsion, on désirerait que le libellé du considérant du projet de loi fut changé et rédigé de manière qu'il y fût également mention et du préjudice que notre commerce et notre industrie ont éprouvé de la part de la Belgique, et des efforts qui ont été faits de notre côté pour obtenir un arrangement équitable.

On désirerait voir substituer aux mots: *importés d'autres pays*, les mots suivants: *importés d'autres pays d'où ils sont originaires*.

Ensuite dans trois sections de la chambre on a demandé qu'on fit disparaître les mots: *dans lesquels états l'exportation des substances alimentaires est prohibée*. On est d'avis que la défense d'exporter les substances alimentaires ne saurait justifier des mesures de représailles, puisque la prohibition n'a pas eu lieu dans l'intention de nuire au commerce et à l'industrie des Pays-Bas, mais bien plutôt dans un principe de propre conservation. On a aussi fait la remarque que si cette défense d'exportation de la part de la Belgique avait été un motif pour prendre des mesures de représailles contre ce pays, il serait alors de toute justice que de semblables mesures fussent dirigées contre les autres états où l'exportation des substances alimentaires est aussi prohibée, comme par exemple la Prusse, état auquel les dispositions de ce projet de loi ne sont cependant pas applicables.

Art. 1^{er}. « Soit en passant en transit sur un territoire étranger. » On désire savoir quels moyens le gouvernement possède pour assurer l'exécution de cette disposition, et s'il exigera des certificats d'origine lors de l'importation; lequel moyen toutefois, suivant l'opinion de plusieurs membres, causerait beaucoup d'embarras et de difficultés.

Ensuite on a demandé si toutes les marchandises désignées dans le premier article du projet de loi sont des articles de commerce belge ou des produits de l'industrie belge, ou si parmi ces articles il n'en est pas qui soient introduits dans les Pays-Bas, non de la Belgique, mais d'autres états. On désire que l'augmentation des droits frappe seulement les articles désignés dans la première catégorie.

La comparaison établie entre la liste des articles désignés dans le projet de loi et le tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit, a fait remarquer divers changements dont on désirerait connaître la cause. Par exemple, le tarif renferme à l'article *centres*, pour les navires néerlandais, un droit différentiel, que l'on ne rencontre point dans le projet de loi. La même remarque a été faite au sujet de la *houille*. Pour l'article *coton* le projet de loi établit une différence entre l'importation *par eau* et celle *par terre*, que l'on ne trouve pas dans le tarif, où cependant il est établi pour les bâtimens néerlandais un droit différentiel qui manque ici. On demande quelques éclaircissements à ce sujet, comme aussi généralement on désire savoir si l'intention du gouvernement a été que l'augmentation des droits ne fût point applicable aux marchandises importées par des navires néerlandais, ainsi que l'abolition du droit différentiel pour les articles ci-dessus désignés

semble le faire croire. Dans ce cas on est d'avis que toute la mesure serait bien peu efficace.

Le gouvernement a aussi apporté quelques changements dans la classification et la désignation des articles. Par exemple on trouve dans le projet un seul article *bind-rotting*, qui dans le tarif est désigné *rotins (bind)*. A l'article *brui* le tarif fixe le droit par 13 ton ou 2000 livres brut, et le projet de loi indique par *last*. On demande quelques explications au sujet de ces changements, comme aussi pourquoi l'augmentation frappe seulement le *salpêtre brut* et non pas en même temps le *salpêtre raffiné*? Enfin on désirerait avoir quelques renseignements sur la signification des désignations à l'article *peaux*; on ne sait pas si l'on a voulu désigner les *peaux non spécialement frappées de droits par le tarif ou bien par la loi*.

On désire des explications plus claires à l'égard de tous ces points. On désire surtout savoir pourquoi ces articles ont été choisis de préférence à d'autres, et quels sont les raisons qui ont motivé le taux de l'augmentation des droits qui les frappent?

Quelques membres de la chambre ont été d'avis que le gouvernement en signant l'arrêté du 5 janvier dernier, avait pris plus de latitude qu'il ne lui en avait laissé l'art. 2 de la loi du 19 juin 1845, puisque cet article lui accordait seulement la faculté de *hausser* ou *d'abaisser* les droits et par conséquent d'introduire seulement une modification dans la taxe déterminée, tandis que dans cet arrêté il avait été fait des modifications au sujet de la mesure qui règle le droit, et qu'on y établit une différence entre l'importation *par terre* et l'importation *par mer*, etc.

Art. 2. Cet article devra aussi être soumis à une nouvelle rédaction, s'il est donné suite au désir exprimé par la majorité d'appliquer seulement à la Belgique les mesures de représailles.

Art. 3. Plusieurs membres ont été d'avis, comme une conséquence des observations faites sur le considérant du projet de loi, que cet article devrait disparaître. Ils ne veulent pas que la défense d'exporter les substances alimentaires, qui n'est que la conséquence de circonstances extraordinaires qui entravent l'exportation.

On a en outre remarqué que dans le projet on a indiqué des objets qui ne sont pas compris dans le tarif, mais dont les droits ont été réglés par la loi pour l'encouragement de l'agriculture. A ce sujet un doute s'est élevé, à savoir si l'art. 2 de la loi du 19 juin 1845 a reconnu au gouvernement la faculté de hausser ces droits par un arrêté.

Art. 4. Les dispositions de cet article auront pour conséquence, dans le cas où latendance générale du projet de loi sera maintenue, que, lorsqu'il s'agira de mettre cette loi en vigueur, elles devront être appliquées aux autres états contre lesquels on n'avait pas l'intention d'exercer des représailles. Il a paru qu'il était désirable que l'attention du gouvernement fût appelée sur ces conséquences de sa proposition.

Ensuite on a désiré qu'on indiquât dans cet article un terme pour la promulgation obligatoire de cette loi. Sans cette précaution le gouvernement aurait le pouvoir, en reculant l'époque de la publication de la loi, de donner une durée indéterminée à l'arrêté du 5 janvier dernier, et l'on pense que telle n'a pu être l'intention du gouvernement.

Art. 5. Quelques membres auraient voulu que le terme indiqué dans cet article, au lieu d'un an, eût été fixé à six mois.

Dans une des sections on a demandé si la disposition de cet article devait être entendue dans ce sens que cette loi, en tout cas, restera en vigueur un an après sa promulgation, ou bien si à son égard aussi la disposition de l'art. 2 de la loi du 19 juin 1845, pourta également être appliquée par le Roi.

Dans son audience du 5 de ce mois, la Cour Provinciale d'Overyssel a rejeté les conclusions du sieur Van Hulst, tendant à ce qu'il fût mis hors de cause, attendu que l'auteur de l'article incriminé s'était fait connaître. Ce rejet est motivé sur ce que l'écrivain ne s'est nommé qu'après qu'il n'était plus possible au juge de punir celui-ci. Le même arrêt, rejetant les causes de nullité invoquées contre le jugement rendu par le tribunal d'arrondissement, a prononcé la culpabilité de l'imprimeur Van Hulst, comme ayant connu la tendance de l'article incriminé, et confirmé la sentence du premier juge, qui l'avait condamné à la peine de deux années d'emprisonnement.

Le tribunal d'arrondissement de Middelbourg, par jugement du 5 de ce mois, a déclaré l'éditeur de la gazette de Flessingue coupable du fait d'ouvrage envers les Etats-Généraux et l'a condamné à 150 fl. d'amende et aux frais du procès.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. MARS 8 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

VIII.

Beauchamp. (Suite.)

Albert fit un mouvement furieux pour se lancer sur Beauchamp; mais celui-ci le retint bien plus encore avec un doux regard qu'avec sa main étendue.

— Tenez, mon ami, dit-il en tirant un papier de sa poche, voici la preuve.

Albert ouvrit le papier; c'était une attestation de quatre habitants notables de Janina, constatant que le colonel Fernand Mondego, colonel instructeur au service du vizir Ali-Tebelin, avait livré le château de Janina moyennant deux mille bourses.

Les signatures étaient légalisées par le consul.

Albert chancela et tomba écrasé sur un fauteuil.

Il n'y avait point à en douter cette fois, le nom de famille y était en toutes lettres.

Aussi, après un moment de silence muet et douloureux, son cœur se gonfla, les veines de son cou s'enflèrent, un torrent de larmes jaillit de ses yeux.

Beauchamp, qui avait regardé avec une profonde pitié le jeune homme, cédant au paroxysme de la douleur, s'approcha de lui.

— Albert, lui dit-il, vous me comprenez maintenant, n'est-ce pas? J'ai voulu tout voir, tout juger par moi-même, espérant que l'explication serait favorable à votre père, et que je pourrais lui rendre toute justice. Mais au contraire, les renseignements pris constatent que cet officier instructeur,

que ce Fernand Mondego, élevé par Ali-Pacha au titre de général gouverneur, n'est autre que le comte Fernand de Morcerf: alors je suis revenu me rappelant l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre à votre amitié, et je suis accouru à vous.

Albert, toujours étendu sur son fauteuil, tenait ses deux mains sur ses yeux, comme s'il eût voulu empêcher le jour d'arriver jusqu'à lui.

— Je suis accouru à vous, continua Beauchamp, pour vous dire: Albert, les fautes de nos pères dans ces temps d'action et de réaction, ne peuvent atteindre les enfants. Albert, bien peu ont traversé ces révolutions, au milieu desquelles nous sommes nés, sans que quelque tache de boue ou de sang ait souillé leur uniforme de soldat ou leur robe de juge. Albert, personne au monde, maintenant que j'ai toutes les preuves, maintenant que je suis maître de votre secret, ne peut me forcer à un combat, que votre conscience, j'en suis certain, vous reprocherait comme un crime; mais ce que vous ne pouvez plus exiger de moi, je viens vous l'offrir. Ces preuves, ces révélations, ces attestations que je possède seul, voulez-vous qu'elles disparaissent? ce secret affreux, voulez-vous qu'il reste entre vous et moi? Confié à ma parole d'honneur, il ne sortira jamais de ma bouche; dites, le voulez-vous, mon ami? — Albert s'élança au cou de Beauchamp.

— Ah! noble cœur! s'écria-t-il.

— Tenez, dit Beauchamp en présentant les papiers à Albert.

Albert les saisit d'une main convulsive, les étreignit, les froissa, songea à les déchirer; mais, tremblant que la moindre parcelle enlevée par le vent ne le revint un jour frapper au front, il alla à la bougie toujours allumée pour les cigares et en consuma jusqu'au dernier fragment.

— Cher ami, excellent ami! murmurait Albert tout en brûlant les papiers.

Que tout cela s'oublie comme un mauvais rêve, dit Beauchamp, s'efface comme ces dernières étincelles qui courent sur le papier noirci, que tout cela s'évanouisse comme cette dernière fumée qui s'échappe de ces cendres muettes.

— Oui, oui, dit Albert, et qu'il n'en reste que l'éternelle amitié que je voue à mon sauveur, amitié que mes enfants transmettront aux vôtres, amitié qui me rappellera toujours que le sang de mes veines, la vie de mon corps, l'honneur de mon nom, je vous les dois, car si une pareille chose eût

été connue, oh! Beauchamp, je vous le déclare, je me brûlais la cervelle, ou, non, pauvre mère! car je n'usse pas voulu la tuer du même coup, ou je m'expatriais.

— Cher Albert, dit Beauchamp.

— Mais le jeune homme sortit bientôt de cette joie inopinée et pour ainsi dire factice, et retomba plus profondément dans sa tristesse.

— Eh bien, demanda Beauchamp, voyons, qu'y a-t-il encore, mon ami?

— Il y a, dit Albert, que j'ai quelque chose de brisé dans le cœur. Ecoutez, Beauchamp, on ne se sépare pas ainsi en une seconde de ce respect, de cette confiance et de cet orgueil qu'inspire à un fils le nom sans tache de son père. Oh! Beauchamp, Beauchamp! comment à présent vais-je aborder le mien? Reculerai-je donc mon front dont il approchera ses lèvres, mais main dont il approchera sa main?... Tenez, Beauchamp, je suis le plus malheureux des hommes. Ah! ma mère, ma pauvre mère, dit Albert en regardant à travers ses yeux noyés de larmes le portrait de sa mère; si vous avez vu cela, combien vous avez dû souffrir!

— Voyons, dit Beauchamp en lui prenant les deux mains, du courage, ami!

— Mais d'où venait cette première note insérée dans votre journal? s'écria Albert; il y a derrière tout cela une haine inconnue, un ennemi invisible.

— Eh bien! dit Beauchamp, raison de plus. Du courage, Albert, pas de traces d'émotion sur votre visage; portez cette douleur en vous comme le nuage porte en lui la ruine et la mort; secret fatal que l'on ne comprend qu'au moment où la tempête éclate. Allez, ami, réservez vos forces pour le moment où l'éclair se fera.

— Oh! mais vous croyez donc que nous ne sommes pas au bout? dit Albert épouvanté.

— Moi, je ne crois rien, mon ami; mais enfin tout est possible. A propos...

— Quoi? demanda Albert en voyant que Beauchamp hésitait.

— Epousez-vous toujours mademoiselle Danglars?

— A quel propos me demandez-vous cela dans un pareil moment, Beauchamp?

— Parce que dans mon esprit la rupture ou l'accomplissement de ce mariage se rattache à l'objet qui nous occupe en ce moment.

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

L'inquiétude qui a régné ces jours-ci au sujet des événements à Posen et à Cracovie sont venus se joindre des bruits de guerre résultant des dernières nouvelles des Etats-Unis, qui font craindre que la question d'Orégon ne finisse par une déclaration de guerre.

Deja avant l'ouverture de la bourse d'Amsterdam d'hier, on avait vu l'arrivée de plusieurs courriers d'Allemagne, ces derniers paraissent avoir plus tard pris de la consistance, ce qui n'a pas manqué d'exercer une fâcheuse influence sur les cours des fonds.

La révolution bernoise, dit la Gazette de Simplon, n'est pas une révolution politique, c'est un nouveau développement de la démagogie; une conséquence des théories anti-sociales du communisme que les disciples de Babeuf et de Weitling ont importées dans nos vieilles républiques et qui agitent l'Europe entière.

Dans le canton de Berne comme ailleurs, le radicalisme n'est pas autre chose que la coalition des mauvaises passions qui fermentent toujours dans les bas-fonds de la société; là, comme ailleurs, il s'agit, non pas d'élever le peuple dans sa moralité et dans son intelligence, mais d'abaisser toutes les supériorités, de faire passer le niveau sur l'aristocratie de moralité, d'intelligence et de fortune, comme on l'a étonnamment avoué dans le canton de Vaud.

S'il n'est que de rendre la constitution démocratique, on y eût procédé également. La majorité du grand-conseil, qui est assez puissante pour faire prévaloir la volonté du peuple par des voies révolutionnaires, ne l'aurait-elle pas été également pour la faire prévaloir par les moyens que le peuple lui-même avait fixés?

Ce que les démagogues bernois veulent, ce n'est pas la réforme des institutions, mais un ébranlement violent qui leur ouvre une large brèche dans l'édifice gouvernemental, et leur livre le pouvoir et toutes les places qui en dépendent.

Les prétendues persécutions religieuses en Russie.

Voici le texte de la note qui a été présentée à S. S. le pape, par M. de Boutemieu, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, près le Saint-Siège:

Un journal polonais publié à Paris, sous le titre de *Trois Mois*, a répandu les récits les plus étranges sur les persécutions que l'archevêque de Lithuanie, Joseph Sieniaszko, désigné comme ayant jadis rempli les fonctions de confesseur dans le couvent des nonnes basiliennes de Kowno, aurait fait subir à ces religieuses pour les forcer à embrasser la religion grecque.

On dit de cette feuille, les religieuses en question, au nombre de 47, auraient été assises de nuit, par des cosaques, conduites à pied à Vitebsk (ville qui n'est qu'à 20 milles de Kowno), enfermées dans un couvent de moines, et réduites à servir les religieuses russes qui, chaque vendredi, auraient administré à chacune d'elles cinquante coups de bâton. On prétend qu'en suite l'archevêque a ordonné qu'on les mit aux fers, et les condamnât aux travaux forcés; qu'on leur fit souffrir la faim et la soif, et que, pour rendre la privation de la maison plus pénible encore, on avait soin de leur donner chaque jour des harangues sales. On ajoute qu'elles étaient obligées de travailler à la construction d'un palais épiscopal, restant souvent dans l'eau jusqu'au cou, et qu'on les avait employées dans les mines, huit d'entre elles auraient eu les yeux crevés; l'une d'elles, nommée Zelenka, aurait été envoyée en Sibirie, elle s'en est rendue à Paris. Ces calomnies ont été reproduites à l'envi dans l'*Univers* et dans la plupart des feuilles françaises; on les représente comme basées sur les dépositions de la supérieure, qui figure sous le nom de Mieczislawska. Dans les récits de cette femme, il ne s'agit plus de 47 religieuses; ce nombre est remplacé par celui de quatre-vingt-dix, chiffre de 240, dont 190 ont été envoyées en Sibirie. Sur ce nombre, plus de la moitié aurait péri, et le reste, on le représente comme destiné à servir de bêtes de somme, à porter les bagages des officiers, et à servir de chevaux de frise, à la suite de ces officiers.

On ajoute que 346 religieuses de l'ordre de Saint-Basile auraient également été déportées en Sibirie, que trois de leurs supérieurs, les nommés Bernski, Zilinski et Zelenka, auraient succombé; à Politzk, à la torture qu'on leur fit souffrir en leur versant sur le corps de l'eau à la glace; que le quatrième, Zamenek, aurait été tué d'un coup de balle. On prétend, finalement, que toute la population de ces contrées est sans cesse accablée de coups et exposée à toutes sortes de cruautés; que les enfants même ne sont point épargnés, et que dix-neuf de ces derniers ont été assassinés à mort dans la ville de Minsk.

En exploitant ce thème, les feuilles périodiques ont eu soin d'y ajouter bien d'autres faits encore. On a annoncé, finalement, que la soi-disant Mieczislawska, à laquelle on attribue tous ces récits, a visité Marseille et s'est rendue à Nice, recueillant sur son passage des témoignages de vive sympathie, notamment de larges aumônes.

Sans en parler, on a même, au sujet de ces assertions, aussi absurdes que malveillantes, on s'est proposé, dans la présente note, de relever seulement ce qui a de matériellement faux dans les faits allégués.

Avant tout, pour que la persécution ait sévi contre le couvent des religieuses basiliennes de Kowno, il faut que ce couvent existât en réalité. A cet égard, il n'y a rien de plus facile que de l'établir, car il est de fait qu'il n'y a jamais existé de couvent de nonnes basiliennes, ni dans la ville de Kowno, ni dans toute l'étendue de la province de ce nom.

Comment! dit Albert dont le front s'enflamme, vous croyez que M. Danglars...
— Je vous demande seulement où est votre mariage? Que diable? ne voyez pas dans mes paroles autre chose que ce que je veux y mettre, et ne leur donnez pas plus de portée qu'elles n'en ont.
— Non, dit Albert, le mariage est rompu.
— Bien, dit Beauchamp.
Puis, voyant que le jeune homme allait retomber dans sa mélancolie:
— Tenez, Albert, lui dit-il, si vous m'en croyez, nous allons aller faire un tour au bois en phaéton ou à cheval vous distraira, puis, nous nous déjeunerons quelque part, et vous irez à vos affaires et moi aux miennes.
— Volontiers, dit Albert, mais sortons à pied, il me semble que je suis un peu de fatigue me ferait du bien.
— Soit, dit Beauchamp.
Et les deux amis, sortant à pied, suivirent le boulevard. Arrivés à la station de la gare, dit Beauchamp, puisque vous voilà sur la route, allons un peu voir M. de Monte-Christo, il vous distraira; c'est un homme admirable pour remettre les esprits, en ce qu'il ne questionne jamais; or, à mon avis, les gens qui ne questionnent pas sont les plus habiles consolateurs.
— Soit, dit Albert, allons chez lui, je l'aime.

IX.

Le voyage.

Monte-Christo poussa un cri de joie en voyant les deux jeunes gens ensemble.
— Ah! ah! dit-il, ah! bien, j'espère que tout est fini, éclairci, arrangé?
— Oui, dit Beauchamp. Des bruits absurdes, qui sont tombés d'eux-mêmes, et qui maintenant ne nous se souvenaient, m'auraient pour premier antagonisme. Ainsi donc ne parlons plus de cela.
— Albert vous dira, reprit le comte, que c'est le conseil que je lui avais donné. Tenez, ajouta-t-il, vous me voyez au reste achevant la plus extenu-

L'archevêque actuel de Lithuanie, Joseph Sieniaszko, n'a non plus jamais été confesseur d'aucun couvent de religieuses basiliennes.

Aucun prélat, en Russie, quel que soit son grade dans la hiérarchie ecclésiastique, n'a de cosaques sous ses ordres ou à sa disposition.

Kowno se trouve, non à 20 milles de Vitebsk, mais à une distance plus que double, c'est-à-dire à 300 verstes environ.

Aucune religieuse basilienne n'a été transférée dans un monastère russe, elles sont toutes restées dans leurs propres couvents, à l'exception de celles qui, ayant témoigné le désir d'aller vivre auprès de leurs parents de religion catholique romaine, en ont obtenu l'autorisation de l'archevêque Joseph Sieniaszko. Certes, si ce prélat avait eu à se reprocher une conduite aussi révoltante que celles qu'on s'est plu à lui imputer, il n'aurait pas lui-même prêté la main à cette disposition qui offrait à ses victimes tant de facilité pour répandre dans la contrée leurs accusations et leurs plaintes.

Les moyens d'existence des religieuses basiliennes, n'ont point été réduits, mais au contraire ils ont été augmentés par les nouvelles allocations dont jouissent en Russie les couvents de ce genre.

L'archevêque de Lithuanie Joseph Sieniaszko n'a jamais exercé aucune autorité sur les couvents de Vitebsk et de Politzk, vu qu'ils appartiennent à un tout autre diocèse.

Dans toute l'étendue de l'empire de Russie, la juridiction criminelle et l'infliction de peines corporelles sont dévolues, non à l'autorité ecclésiastique, mais exclusivement au pouvoir séculier.

Jamais, en Russie, on n'emploie les femmes à des travaux de bâtisses. Jamais l'archevêque Joseph Sieniaszko n'a eu de palais en construction. Il réside pour la plupart du temps à Pétersbourg, et ne possède aucune maison. Le palais archiepiscopal de Wilna, destiné à son usage, a été acheté par le couronno, en 1843, au comte Mostowski, maréchal de la noblesse de ce gouvernement.

Personne n'a jamais entendu dire, en Russie, qu'on ait fait, de nos jours, subir à quelque criminel que ce soit, moins encore à des prisonniers, le supplice de la faim et de la soif, qu'on l'ait aspergé d'eau glacée, plongé dans l'eau ou qu'on lui ait crevé les yeux.

Il n'y a point de mines en Russie ailleurs qu'en Sibirie et dans le gouvernement d'Obolenski. Aucune religieuse basilienne n'a pu être employée aux travaux forcés dans les mines, vu qu'aucune d'elles n'a été déportée des provinces occidentales de l'empire où il n'y a pas de mines.

Avant 1839, on comptait en Russie 9 couvents de religieuses basiliennes, habités, non par 240 nonnes, mais seulement par 55, dont 35 dans le diocèse de Lithuanie.

Jamais aucune d'elles ne s'est évadée de l'encelme claustral, et nul rapport n'a fait mention jusqu'ici de la fuite en pays étranger de l'une de celles qui se sont retirées chez leurs parents.

Il est de fait qu'il n'y a jamais eu en Russie de religieuses basiliennes, connues sous le nom de Mieczislawska, de Wawrzoska, de Komaraska, de Pomawoska, attribuées par la presse périodique à ces prétendus martyrs.

Il est de fait qu'aucun moine n'a été déporté en Sibirie du nombre des moines basilien.

Il est de fait que dans les couvents basilien de l'empire, il n'y a jamais eu de supérieurs ni même de simples religieuses du nom de Bortanski, Zilinski, Zelenka et Zamenek, cités comme ayant éprouvé dans d'horribles tortures.

Avant 1839, il y avait en Russie 14 couvents de basilien, qui comptaient 267 religieuses et non 347, comme le prétendent les journaux. Dans le diocèse de Lithuanie, il n'y avait que 165 moines de cette ordre.

Il serait superflu de passer plus loin l'examen des autres assertions erronées propagées à cette occasion par la presse périodique. Les faits qui viennent d'être cités suffisent pour en donner la valeur et pour qualifier l'existence des 47 martyrs qui ont obtenu de l'église de Saint-Roch l'honneur d'un service funèbre, célébré avec tant de solennité.

Quant à la prétendue abbesse Mieczislawska, le gouvernement russe ignore complètement qui elle est. C'est aux autorités du pays où elle se trouve qu'il appartient de la décevoir pour démasquer d'odieuses manœuvres, fondées en haine de la Russie, ainsi qu'une imposture exploitée dans le but d'exciter les sympathies et de soustraire les abondantes aumônes des personnes compatissantes.

Le gouvernement impérial, malgré la censure à laquelle il soumet les feuilles étrangères, a autorisé la libre circulation des articles en question dans toute l'étendue de la Russie, sans exception des provinces qui n'ont pas de presse, et sans exception des provinces où il n'y a pas de presse, et sans exception des provinces où il n'y a pas de presse, et sans exception des provinces où il n'y a pas de presse.

Crise ministérielle en Belgique.
(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)
Bruxelles, 6 mars.

S'il faut en croire les bruits qui circulent aujourd'hui à la chambre nous toucherions enfin à l'issue de la crise ministérielle. La démission de tous les membres du cabinet, sauf celle de M. Van de Weyer, auraient été acceptées, et M. Van de Weyer chargé, par le roi de former une nouvelle administration, serait parvenu après deux jours de négociations et d'efforts, à accomplir cette tâche. Voici, sauf approbation, comment serait composé le nouveau cabinet.

- M. Van de Weyer aux affaires étrangères;
- M. Rogier à l'intérieur;
- M. le général Chazal à la guerre;
- M. Smiths aux finances;
- M. de Broekere à la justice;
- Et M. Delfosse aux travaux publics. Comme vous voyez cette combinaison est purement exclusivement libérale, car il n'y a guerre que M. Smiths qui puisse passer pour appartenir à l'opinion catholique modérée. M. Smiths est d'ailleurs un de ces hommes d'excellente composition qui sont un peu tout ce qu'on veut, gens fort utiles assurément en temps de crise.

Le choix du général Chazal serait généralement approuvé.

ble matinée que j'ai jamais passée, je crois.

— Que faites-vous? dit Albert; vous mettez de l'ordre dans vos papiers, ce me semble?

— Dans mes papiers, Dieu merci, non! il y a toujours dans mes papiers un ordre merveilleux, attendu que je n'ai pas de papiers, mais dans les papiers de M. Cavalcanti.

— De M. Cavalcanti? demanda Beauchamp.

— Eh oui! ne savez-vous pas que c'est du jeune homme que lancés le comte? dit Morecf.

— Non pas, entendons-nous bien, répondit Monte-Christo, je ne lance personne, et M. Cavalcanti moins que tout autre.

— Et qui va épouser mademoiselle Danglars en mon lieu et place, ce qui, continua Albert en essayant de sourire, comme vous pouvez bien vous en douter, mon cher Beauchamp, m'affecte cruellement.

— Comment! Cavalcanti épouse mademoiselle Danglars! demanda Beauchamp.

— Ah ça! mais vous venez donc du bout du monde? dit Monte-Christo; vous, un journaliste, le mari de la Reine? Tout Paris ne parle que de cela.

— Et c'est vous, comte, qui avez fait ce mariage! demanda Beauchamp.

— Moi? Oh! s'il te plaît, monsieur le nouvelliste, n'allez pas dire de pareilles choses; moi! bon Dieu! faire un mariage! Non, vous ne me connaissez pas; je m'y suis au contraire opposé de tout mon pouvoir, j'ai refusé de faire la demande.

— Ah! je comprends, dit Beauchamp, à cause de notre ami Albert?

— A cause de moi? dit le jeune homme; oh! non, par ma foi! Le comte me rendra la justice d'attester que je l'ai toujours prié, au contraire, de rompre ce projet, qui heureusement est rompu. Le comte prétend que ce n'est pas lui que je dois remercier; soit, j'élèverai, comme les anciens, un autel au *deo ignoto*.

— Ecoutez, dit Monte-Christo, c'est si peu mal, que je suis en froid avec le beau-père et avec le jeune homme; il n'y a que mademoiselle Eugénie, laquelle ne me paraît pas avoir une profonde vocation pour le mariage, qui, en voyant à quel point j'étais peu disposé à la faire renoncer à son cher li-

car il est très-populaire dans l'armée belge et il joint, dit-on, aux qualités d'un bon administrateur une grande activité et surtout une vive sollicitude pour les intérêts du soldat.

M. Rogier, dégagé de l'entourage de M. Devaux et Lebeau pourrait faire un des meilleurs ministres de l'intérieur qu'il ait jamais eu la Belgique; car M. Rogier s'il est ambitieux, est possédé de cette noble ambition que définissait si bien sir Robert Peel dans le grand discours qu'il a prononcé au commencement de la session. M. Rogier, s'affranchissant des entraves du libéralisme étroit, exclusif, personnel de ses deux amis, ne tarderait pas à gagner la confiance d'une grande partie de la chambre. Mais le député d'Anvers voudra-t-il briser ces liens, voudra-t-il laisser ses amis seuls de leur parti, isolés dans leur rôle si peu actif pour l'ardeur de leur esprit. Voilà ce dont il est permis de douter, et voilà ce qui rendrait la présence de M. Rogier dans un ministère, même un ministère libéral; un obstacle plutôt qu'un membre utile, d'un concours précieux.

M. Delfosse dans un cabinet! voilà une idée qui doit faire dresser les cheveux sur la tête des catholiques, même des plus modérés. M. Delfosse est un peu de ces gens qui ont toujours une jésuite à cheval sur leur nez, et il n'est aucun membre de la droite qui ait oublié l'éloquent tirade contre les envahissements du clergé, qu'il a prononcé dans la discussion de l'adresse. M. Delfosse a les allures un peu trop catholiques pour siéger dans les conseils de la république; il est vrai que ses prétentions s'effacent peu à peu et de plus fougueux tribuns que lui sont devenus hommes de cour.

Je ne sais jusqu'à quel point cette combinaison est réelle, mais il paraît qu'on y a songé; on a calculé les chances qu'elle pouvait avoir d'obtenir le concours des chambres. Le résultat de ces calculs serait une majorité de quelques voix, une majorité plus en faveur du ministère libéral. On a fait d'ailleurs la part de la crainte d'une dissolution qui valonne plus d'un membre de la majorité assez peu solidement assis sur son siège, enfin on aurait trouvé que les choses pourraient marcher avec un ministère composé de la sorte.

Il est permis de supposer que le nom de M. Rogier et celui de M. Delfosse, fort mal vus, comme on sait, de la majorité catholique, recevront le même accueil ailleurs et que l'approbation qu'est nécessaire pour rendre définitive la constitution d'un cabinet sera refusée à tout prix. C'est du moins ce que disent les personnes même qui ont le plus de poids dans la réalité de cette combinaison.

Un autre bruit qui courait aujourd'hui est celui-ci: le ministère resterait entier, sauf M. Malou qui se retirerait et qui serait remplacé ou par M. Mercier ou par M. Smiths. Dans ce cas on citerait plus que jamais au replâtrage; la retraite de M. Malou n'est que de dire, priverait le tabac de la meilleure tête.

Je vous rapporte ces bruits et ces réflexions comme l'écho le plus raisonnable des mille rumeurs qu'enfante chaque jour la crise; mais, pour peu qu'elle dure, on finira par se persuader que toute combinaison est impossible, et on en sera réduit à prier Dieu qu'il envoie à la Belgique un Peel ou un Guizot qui vienne tirer d'embaras son gouvernement.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)

L'amendement présenté par M. Pihlers à la chambre des communes en faveur de l'abrogation immédiate et absolue de la loi sur les céréales, n'a été bien reçu. M. Pihlers et ses amis n'espèrent pas le faire adopter, et il n'a été soumis à la chambre, en quelque sorte, que pour l'acquit de sa conscience.

Les membres les plus influents de la gauche britannique ont déclaré de leur côté, en ce qu'elle ne pouvait que faire peser sur l'industrie agricole des pertes énormes, et qu'elle était un acte de désespoir, dans la chambre des communes, et M. Cobden lui-même a déclaré nettement que la présentation de l'amendement était prématurée, inopportune. En effet, le chiffre des 78 membres qui ont voté pour l'amendement en présence de 265 qui voulaient l'adoption du projet ministériel, semble démontrer que l'opinion publique n'est pas encore favorable à la question, n'est pas aussi grande qu'on le prétend, et c'est une impudence, une maladresse, de s'être exposé au danger d'une pareille démonstration. La transition indiquée par le projet de sir Robert Peel est, quoi qu'il en dise, la protection temporaire, preuve du désir qu'il a de ménager les intérêts agricoles, et que le permettent les circonstances, et la question est réglée d'une manière tout aussi définitive, mais moins violente, par l'abaissement graduel des droits et leur abolition au bout d'un

herbe, m'ait conservé son affection.

— Et vous dites que ce mariage est sur le point de se faire?

— Oh! mon Dieu! oui, malgré tout ce que j'ai pu dire. Moi, je ne connais pas le jeune homme, on le prétend riche et de bonne famille, mais pour moi ces choses sont de simple bon sens. J'ai répété tout cela satisfait à M. Danglars, mais il est entiché de son Lucquois. J'ai été jusqu'à lui faire part d'une circonstance qui, pour moi est des plus graves: le jeune homme a été changé en nourrice, enlevé par des Bohémiens ou égaré par son père, et je ne sais pas trop. Mais ce que je sais, c'est que son père l'a perdu de vue pendant plus de dix années; ce qu'il a fait pendant ces dix années de sa vie, Dieu seul le sait. Eh bien! rien de tout cela n'a fait. On m'a chargé d'écrire au major et de demander des papiers, les voilà. Je les leur envoie, mais continuez, en me laissant les papiers.

— Et mademoiselle d'Armill, demanda Beauchamp, qu'elle m'a dit de vous, qui lui enlevé son élève?

— Dame; je ne sais pas trop; mais il paraît qu'elle peut pour l'habiller madame Danglars lui a parlé d'elle et lui a demandé des lettres de recommandation pour les impressari; je lui ai donné un billet pour lui recommander le théâtre Valle qui m'a quelques obligations. Mais, qu'importe, si elle est là? vous avez l'air tout étonné; est-ce qu'elle n'est pas votre voisine et votre amie?

— Pas que je sache, dit Albert en hochant la tête.

— Beauchamp sembla à regarder les papiers et dit: Mais, enfin, continua Monte-Christo, n'est-ce pas dans votre lettre qu'il est dit: Voyons, qu'avez-vous? dites.

— Par la migraine, dit Albert.

— Eh bien! mon cher vicomte, dit Monte-Christo, j'ai en ce cas, un moyen infailible à vous proposer; remède qui m'a réussi à moi chaque fois que j'ai éprouvé quelque contrariété.

— Lequel? demanda le jeune homme.

— Le déplacement.

— En vérité? dit Albert.

— Oui, et tenez, comme en ce moment je suis assis devant un

Les insurgés croates ont le plus grand élan de la bravoure et du sang-froid... Les insurgés croates ont le plus grand élan de la bravoure et du sang-froid... Les insurgés croates ont le plus grand élan de la bravoure et du sang-froid...

Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux allemands sur les événements de la Pologne ne contiennent rien de nouveau de quelque importance... Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux allemands sur les événements de la Pologne ne contiennent rien de nouveau de quelque importance...

Nouvelles d'Espagne. Madrid, 27 février. Par vos mandats du 26 février, l'acte a été intégré M. Mariaca de la Riba... Nouvelles d'Espagne. Madrid, 27 février. Par vos mandats du 26 février, l'acte a été intégré M. Mariaca de la Riba...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février... Le ministre des finances espagnol a l'honneur de vous adresser par vos mandats du 26 février...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale... Le aussi majeure que l'est le règlement de la dette publique demande d'une manière indispensable d'être l'objet d'une loi spéciale...

Theatre-Royal-Français. Les Diamants de la Couronne. Opéra comique en trois actes. UNE CONFIDENCE, comédie en un acte.

ANNONCES. VERKOOPING. BOEK- EN PLAAATWERKEN. Op Maandag en Dinsdag den 15 en 17 Maart 1846, zal in het Loket van den Heer MOOTMAN...

50 PCT. AU-DESSOUS DU PRIX DE FABRIQUE. Seront réalisées par les sous-signés pour compte étranger et dans la plus grande mesure possible. Les marchandises marquées ci-dessous...

Cours des Fonds Publics. Bourse d'Amsterdam des 5 et 6 Mars. Pays-Bas. Russie. Espagne. Autriche. France. Pologne. Brésil. Portugal.

Bourse d'Amsterdam des 5 et 6 Mars. Pays-Bas. Russie. Espagne. Autriche. France. Pologne. Brésil. Portugal.

Bourse d'Amsterdam des 5 et 6 Mars. Pays-Bas. Russie. Espagne. Autriche. France. Pologne. Brésil. Portugal.

Bourse d'Amsterdam des 5 et 6 Mars. Pays-Bas. Russie. Espagne. Autriche. France. Pologne. Brésil. Portugal.

Bourse d'Amsterdam des 5 et 6 Mars. Pays-Bas. Russie. Espagne. Autriche. France. Pologne. Brésil. Portugal.

LA PERTE DES DENTS RÉPARÉE. SANS EMPLOI DE FIL D'ARCHAL OU DE MOYEN DE SUTURE. DENTS DÉCHAUSSEES AFFERMIES ET PLOMBAGE DES DENTS CARIÉES, à l'aide du ciment marmoratum. M. Joseph HES, Chirurgien-Dentiste examiné par la Faculté...

JOURNAL DE LA HAYE

DU DIMANCHE.

SCIENCES, BEAUX-ARTS, THÉÂTRES, LITTÉRATURE ET MOÛES.

DU BEAU ET DE L'ART. 1)

DU GÉNÉRAL ET PARTICULIER, DES MOYENS COMMUNS ET DE LEURS MOYENS DIFFÉRENTS. — ARCHITECTURE ET SCULPTURE. — MUSIQUE ET PEINTURE. — SUPRÉMATIE DE LA POÉSIE.

(Suite et fin.)

DEPUIS le *Lasoon* de Lessing, il n'est plus permis de répéter, sans de grandes réserves, l'axiome fameux : *sicut pictura poesis*, ou du moins il est bien certain que la peinture ne peut pas tout ce que peut la poésie. Tout le monde admire le portrait de la Renommée tracé par Virgile ; mais qu'un peintre s'avise de réaliser cette figure symbolique, qu'il nous représente un monstre énorme avec cent yeux, cent bouches et cent oreilles, qui des pieds touche la terre et cache sa tête dans les cieux : l'effet d'une pareille figure pourra bien être ridicule.

Ainsi les arts ont un but commun et des moyens radicalement différents. De là les règles générales communes à tous, et les règles particulières à chacun d'eux. Je n'ai ni le temps ni le droit d'entrer dans aucun détail. Je me borne à rappeler que la grande loi est l'expression. Toute œuvre d'art qui n'exprime pas une idée ne signifie rien ; il faut qu'elle exprime une idée, et que cette idée soit telle, qu'elle pénètre jusqu'à l'esprit, qu'elle agisse sur le cœur, qu'elle soit fondamentale, et qu'elle décrive toutes les règles de l'art. Par exemple, celle que l'on recommande sans cesse et avec tant de raison, la composition : c'est là que s'applique particulièrement le précepte de l'unité et de la variété ; mais, en disant cela, on n'a rien dit tant qu'on n'a pas déterminé la nature de l'unité dont on veut parler. La vraie unité, c'est l'unité d'expression, et la variété n'est faite que pour répandre et faire luire sur l'œuvre entière l'idée ou le sentiment unique qu'elle doit exprimer. Il est inutile de faire remarquer qu'entre la composition ainsi entendue et ce qu'on nomme souvent ainsi, comme la symétrie et l'arrangement des parties suivant des règles artificielles, il y a un abîme. La vraie composition n'est autre chose que le moyen le plus puissant d'expression.

L'expression ne fournit pas seulement les règles générales des arts, elle donne encore le principe qui permet de les classer, de les coordonner entre eux.

En effet, toute classification suppose un principe qui serve de mesure commune.

Il n'y a point de principe dans le plaisir, et le premier des arts a pour but de procurer les jouissances les plus vives ; mais nous avons un principe qui sert de mesure au plaisir : le plus ou moins de plaisir que procure un art, c'est la mesure de sa valeur.

Cette mesure n'est autre que l'expression. L'expression étant le but suprême, l'art qui s'en rapproche le plus est le premier de tous les arts.

Tous les arts vrais sont expressifs, mais ils le sont diversement. Prenez la musique ; c'est l'art sans contredit le plus pénétrant, le plus profond, le plus intime. Il y a physiquement et moralement entre un son et l'âme un rapport merveilleux. Il semble que l'âme est un écho où le son prend une puissance nouvelle. On raconte de la musique ancienne des choses extraordinaires, qu'il n'est pas difficile d'admettre en voyant les effets de notre musique sur nous-mêmes, qui ne sommes point aussi sensibles au beau que les anciens. Et il ne faut pas croire que la grandeur des effets suppose ici des moyens très compliqués. Non, moins la musique fait de bruit, et plus elle touche. Donnez quelques notes à Pergolèse, donnez-lui surtout quelques voix pures et suaves, et il vous ravit jusqu'au ciel, il vous emporte dans les espaces de l'infini, il vous plonge dans d'ineffables rêveries. Le pouvoir propre de la musique est d'ouvrir à l'imagination une carrière sans limites, de se prêter avec une souplesse étonnante à toutes les dispositions de chacun, d'irriter ou de bercer, aux

sons de la plus simple mélodie, nos sentiments accoutumés, nos affections favorites. Sous ce rapport, la musique est un art sans rival ; elle n'est pourtant pas le premier des arts.

La musique paie la rançon du pouvoir immense qui lui a été donné ; elle éveille plus que tout autre le sentiment de l'infini, parce qu'elle est vague, obscure, indéterminée dans ses effets. Elle est juste l'art opposé à la sculpture, qui porte moins vers l'infini parce que tout en elle est arrêté avec la dernière précision. Telle est la force et en même temps la faiblesse de la musique : elle exprime tout, et elle n'exprime rien en particulier. La sculpture, au contraire, ne fait guère rêver, car elle représente nettement telle chose et non pas telle autre. La musique ne peint pas, elle touche ; elle met en mouvement l'imagination, non celle qui reproduit des images, mais celle qui fait battre le cœur, car il est absurde de borner l'imagination à l'empire des images. Le cœur une fois ému ébranle tout le reste : c'est ainsi que la musique peut indirectement et jusqu'à un certain point susciter des images et des idées ; mais sa puissance directe et naturelle n'est ni sur l'imagination représentative, ni sur l'intelligence : elle est sur le cœur ; c'est un assez bel avantage.

Le domaine de la musique est le sentiment, mais là même son pouvoir est plus profond qu'étendu, et si elle exprime certains sentiments avec une force incomparable, elle n'en exprime qu'un très petit nombre. Par exemple, elle ne peut les réveiller tous ; mais directement elle agit sur le cœur, et indirectement elle agit sur l'intelligence. Les plus simples et les plus sublimes de tous les arts, la musique d'exprimer l'héroïsme, la résolution vertueuse, et bien d'autres sentiments où interviennent assez peu la tristesse et la joie : elle en est aussi incapable que de peindre un lac ou une montagne. Elle s'y prend comme elle peut : elle emploie le large, le rapide, le fort, le doux, etc. ; mais c'est à l'imagination à faire le reste, et l'imagination ne fait que ce qui lui plaît. Sous la même mesure, celui-ci met une montagne, et celui-là l'Océan ; le guerrier y puise des inspirations héroïques, le solitaire des inspirations religieuses. Sans doute, les paroles déterminent l'expression musicale, mais le mérite alors est à la parole, non à la musique, et quelquefois la parole imprime à la musique une précision qui la tue et lui ôte ses effets propres, le vague, l'obscurité, la monotonie, mais aussi l'ampleur et la profondeur, j'allais presque dire l'infini. Je n'admets nullement cette fameuse définition du chant, — une déclamation notée. Une simple déclamation bien accompagnée est assurément possible, à des accompagnements et à des accompagnements qui ne font que distraire l'attention et ne lui enlèvent ni les objets, ni les sensations, ni les idées, pas surtout de tourner de son objet, et de demander ce qu'elle ne saurait donner. Elle n'est pas faite pour exprimer des sentiments compliqués et factices, ou terrestres et vulgaires. Son charme singulier est d'élever l'âme vers l'infini. Elle s'allie donc naturellement à la religion, surtout à cette religion de l'infini qui est en même temps la religion du cœur ; elle excelle à transporter aux pieds de l'éternelle miséricorde l'âme tremblante sur les ailes du repentir, de l'espérance et de l'amour. Heureux ceux qui à Rome, au Vatican, dans les solennités du culte catholique, ont entendu les mélodies de Léo, de Durante, de Pergolèse, sur le vieux texte consacré ! Ils ont un moment entrevu le ciel, et leur âme a pu y monter, sans distinction de rang, de pays, de croyance même, par les degrés qu'elle choisit elle-même, par ces degrés invisibles et mystérieux, composés et tissés, pour ainsi dire, de tous les sentiments simples, naturels, universels, qui, sur tous les points de la terre, tirent du sein de la créature humaine un soupir vers un autre monde !

Entre la sculpture et la musique, ces deux extrêmes opposés, est la peinture, presque aussi précise que l'une, presque aussi touchante que l'autre. Comme la sculpture, elle marque les formes visibles des objets, en y ajoutant la vie ; comme la musique, elle exprime les sentiments les plus profonds de l'âme, et elle les exprime tous. Dites-moi quel est le sentiment qui ne soit pas sur la palette du peintre ? Il a la nature entière à sa disposition, le monde physique et le monde moral, un cimetière

1) Voir notre numéro du 1 mars.

re, un paysage, un coucher de soleil, l'océan, les grandes scènes de la vie civile et religieuse, tous les êtres de la création, par dessus tout le visage de l'homme, et son regard, ce vivant miroir de ce qui se passe dans l'âme, Plus pathétique que la sculpture, plus claire que la musique, la peinture s'élève, selon moi, au-dessus de toutes les deux, parce qu'elle exprime davantage la beauté sous toutes ses formes, l'âme humaine dans la richesse et la variété de ses sentiments.

Mais l'art par excellence, celui qui surpasse tous les autres parce qu'il est incomparablement le plus expressif, c'est la poésie.

La parole est l'instrument de la poésie; la poésie la façonne à son usage et l'idéalise pour lui faire exprimer la beauté idéale; elle lui donne le charme et la puissance de la mesure; elle en fait quelque chose d'intermédiaire entre la voix ordinaire et la musique, quelque chose à la fois matériel et d'immatériel, de fini, de clair et de précis, comme les contours et les formes les plus arrêtées, de vivant et d'animé comme la couleur, de pathétique et d'infini comme le son. Le mot naturel en lui-même, surtout le mot choisi et transfiguré par la poésie, est le symbole le plus énergique et le plus universel. Armée de ce talisman, qu'elle a fait pour elle, la poésie réfléchit toutes les images du monde sensible, comme la sculpture et la peinture; elle réfléchit le sentiment comme la peinture et la musique, avec toutes ses variétés que la musique n'atteint pas, et dans leur succession rapide qui n'a point d'arrêt, la peinture, à jamais arrêtée et immobile comme la sculpture; et elle n'exprime pas seulement tout cela, elle exprime ce qui est à peu près inaccessible à tout autre art, je veux dire la pensée, entièrement séparée des sens, la pensée qui n'a pas de forme, la pensée qui n'a pas de couleur, la pensée qui ne laisse échapper aucun son, qui ne se manifeste dans aucun regard, la pensée dans son vol le plus sublime, dans son abstraction la plus raffinée!

Songez-y. Quel monde d'images, de sentiments, de pensées, à la fois distinctes et confuses, suscite en vous ce seul mot, la patrie! et cet autre mot, Dieu! Quel monde de plaisir, et tout ensemble de plus profond et de plus vaste!

Dites à l'architecte, au sculpteur, au peintre, au musicien même, d'élever ainsi d'un seul coup toutes les puissances de la nature et de l'âme, ils ne le peuvent, et par là ils reconnaissent la supériorité de la parole et de la poésie.

Mais la poésie est aux mêmes, car ils prennent la poésie pour leur propre mesure, ils estiment et ils demandent qu'on estime leurs œuvres à proportion qu'elles se rapprochent davantage de l'idée poétique. Et le genre humain fait comme les artistes. Quelle poésie! s'écrie-t-on à la vue d'un beau tableau, d'une noble mélodie, d'une statue vivante et expressive. Ce n'est pas là une comparaison arbitraire; c'est un jugement naturel qui fait de la poésie le type de la perfection de tous les arts, l'art qui comprend tous les autres, auquel tous aspirent, auquel nul ne peut atteindre.

Quand les autres arts veulent imiter les œuvres de la poésie, la plupart du temps ils s'égarent, ils perdent leur propre génie, sans dérober celui de la poésie. Mais la poésie bâtit à son gré des palais et des temples, comme l'architecture; elle les fait simples ou magnifiques; tous les styles lui obéissent, ainsi que tous les genres de la littérature; elle de haut en bas, elle domine, elle est au-dessus de tous, elle est la mesure de tous, elle est la justice la plus exacte. Non, nul plus parfait sculpteur, tant les sources que ce ciseau merveilleux donne à tous les êtres sont déterminées avec netteté! Et quel peintre aussi qu'Homère! et, dans un genre différent, le Dante! La musique seule à quelque chose de plus pénétrant que la poésie, mais elle est vague, elle est bornée, elle est fugitive. Outre sa netteté, sa variété, sa durée, la poésie a aussi les plus pathétiques accents. Rappelez-vous les paroles que Priam laisse tomber aux pieds d'Achille en lui redemandant le cadavre de son fils, plus d'un vers de Virgile, des scènes entières du *Cid* et de *Polyeucte*, la prière d'Esther agenouillée devant Dieu, les chœurs d'*Esther* et d'*Atthalie*. Dans le chant célèbre de Pergolèse, *Stabat Mater dolorosa*, on peut demander ce qui émeut le plus de la musique ou des paroles. Le *Dies iræ*, *dies illa*, récité seulement, est déjà de l'effet le plus terrible. Dans ces paroles formidables, tous les coups portent pour ainsi dire; chaque mot renferme un sentiment distinct, une idée à la fois profonde et déterminée. L'intelligence avance à chaque pas, et le cœur s'élance à sa suite. La parole humaine, idéalisée par la poésie, a la profondeur et l'éclat de la note musicale, mais elle est lumineuse autant que pathétique; elle parle à l'esprit comme au cœur; elle est en cela inimitable et inaccessible, qu'elle réunit en elle tous les extrêmes et tous les contraires dans une harmonie qui redouble leur effet réciproque, et où tour à tour comparaisent et se développent toutes les images, tous les sentiments, toutes les idées, toutes les facultés humaines, tous les replis de l'âme, toutes les faces des choses, tous les mondes réels et tous les mondes intelligibles!

Arrêtons-nous. Gardons-nous de franchir le seuil de la métaphysique, et d'entrer dans des considérations particulières ou de suffisantes études ne nous accompagneraient pas. C'est assez pour nous d'avoir posé les principes et tracé un cadre général. Il appartient à d'autres de rem-

plir ce cadre par des travaux approfondis, d'éprouver ces principes en les appliquant. La science de la beauté vaut bien la peine que de vaillants esprits y consacrent leurs veilles et s'efforcent d'y attacher leur nom.

V. COUSIN.

THÉÂTRE ROYAL-FRANÇAIS.

QUE trouvons-nous aujourd'hui dans le répertoire de cette quinzaine pour alimenter notre compte-rendu et offrir de nouveau à nos lecteurs qui ont la cruauté de nous en demander, à nous forcé d'accepter les choses telles qu'on nous les présente? Irons-nous faire revivre les éloges ou les critiques qu'à l'occasion nous distribuâmes à nos acteurs, lors de la représentation de tel ou tel chef-d'œuvre lyrique bien connu? par exemple, à propos de l'opéra des *Huguenots*, que cette fois l'empressement du public avait salué comme une nouveauté; — de *Charles VI*, qui, maintenant la vogue qu'il s'est acquise, continue à attirer la foule; — ou de *Lucrece*, que les abonnés viennent voir par habitude, mais que les spectateurs délaissent par indifférence. En vérité, éloge ou blâme, nous n'avons rien à ajouter, rien à retrancher, rien à modifier à notre première et immuable opinion; seulement ce que nous pouvons dire, c'est que le public applaudit ou reste impassible quand bon lui semble; et comme c'est là une manifestation de l'opinion que l'acteur accepte avec une soumission fort méritoire et contre laquelle il n'a pas encore songé à s'insurger, bornons-nous à constater qu'à ces trois représentations les spectateurs ont chaleureusement battu des mains ou sont restés les bras croisés suivant les impressions qu'on leur a fait éprouver. On n'appelle pas des arrêts de l'Aréopage qui siège sur les banquettes d'une salle de spectacle; ses arrêts sont décisifs et l'acteur s'y soumet de bonne grâce.

Nous n'avons dit qu'un mot en passant de la *Perruche*; une fois échappée de sa cage, nous n'aurions pas été tenté de courir après elle pour la rattraper et la ramener au logis de sa jolie maîtresse; mais puisqu'on nous l'a rendue, force nous est bien de parler quelque peu aujourd'hui de cette opérette, qui n'est guère qu'un pâle vaudeville avec quelques *bonis bonis* de plus. Il est fâcheux que Léon-Fleury, qui, dans le rôle de Bagnolet, le porteur d'eau, avait joué sa première scène avec beaucoup d'entrain et de verve et chanté d'une manière fort comique la ronde de l'auvergnat, ait été forcé, par le contre-sens et les inconséquences du poète et du musicien, de s'écarter de l'intention primitive du rôle et de se métamorphoser tout à coup en Caladon d'opéra comique. Si ce caractère

l'intelligence de l'acteur ne saurait aller jusqu'à corriger un rôle qui ne se soutient pas. Il faut donc savoir bon gré à Léon-Fleury d'avoir fait tout ce qu'il a pu pour sauver ce maigre opéra d'un *fiasco* complet: ce n'est pas sa faute si la pièce n'est pas meilleure. Nous en pouvons dire à peu près autant de Vernet et de Mme Hillen.

Une comédie en un acte, les *Mémoires de Deux jeunes Mariées*, parfaitement jouée par Bernard, Bizot et Mlle Dorsan, et la *Fille du Régiment*, charmant opéra-comique où Mme Hillen recueille les plus chaleureux applaudissements, ont été, samedi dernier, improvisés un spectacle bien court. Aussi les appétits insatiables murmuraient-ils qu'on leur offrit si peu de chose ce soir-là; il en est même qui ont été tenté de crier *his* après la chute du rideau et de faire recommencer la *Fille du Régiment* pour avoir tout leur argent. N'avaient-ils pas raison? quand on prend du plaisir, on n'en saurait trop prendre.

La représentation du *Chevalier du Guêt* nous a fait comprendre de nouveau quel doit être l'embaras de l'acteur intelligent qui voit l'incapacité ou la faiblesse de son interlocuteur faire manquer les plus belles scènes d'un ouvrage et en compromettre ainsi le succès. Qu'aurait-il servi à Bizot de déployer dans le rôle du Chevalier du Guêt tant d'intelligente finesse, de tenue, de distinction et d'intention comique; — à Bernard de se montrer comme toujours excellent comédien dans le personnage du baron de Jarlis; — et à Mlle Dorsan d'animer, de colorer la scène par le charme

spirituel de son jeu, quand tous leurs efforts se trouvaient parfois paralysés par Mlle Esme, qui pleurniche sans cesse et ne s'anime jamais; par Charles Sage, aussi guindé dans son costume que dans ses gestes, et dont la tenue est si embarrassée et la diction si glaciale? Mais heureusement le public, faisant la part de chacun, a su apprécier le talent véritable, et ses applaudissements ont prouvé à Bizot, Bernard et à Mlle Dorqu'il leur rendait pleine justice.

Citer *Actéon*, c'est rappeler un des beaux succès que Mme Hillen obtient sur notre scène.

Malgré ses quolibets, ses facétieux coqs-à-l'âne qui ne sont pas tous d'un goût fort délicat, et ses situations forcées qui semblent braver furieusement les convenances, le vaudeville, un *Monsieur et une Dame*, a été assez vivement applaudi, grâce à la verve comique de Vernét et au talent de Mlle Dorsan qui a mis beaucoup de discrétion dans l'interprétation des bouffonneries hasardées dont ce vaudeville fourmille.

Quand aurons-nous donc à rendre compte d'ouvrages nouveaux dignes de notre scène et du public d'élite qui le fréquente?

Une société nouvelle s'est formée depuis peu à Amsterdam; elle vient d'acheter les bâtiments de M. Van der Horst, sur le *Cingel*, en face de l'école latine. Son projet est d'y faire construire une élégante salle de spectacle, avec annexion d'un vaste foyer donnant en plein dans la salle et pouvant contenir cent personnes. Les personnes placées dans le foyer, ainsi que dans les galeries, jouiront du spectacle qui sera représenté, aussi commodément que si elles étaient placées à l'avant-scène, et pourront y fumer tout à leur aise autant de cigares que la Havane en peut produire; seulement, au moyen de ventilateurs, la fumée ne pourra atteindre les personnes assises au parterre dans d'élégantes stalles. Le prix d'entrée, pour toutes places, sera de 75 cents de P. B., pour lesquels on aura, outre le plaisir de voir représenter par une excellente troupe de jolis vaudevilles français, la consommation habituelle qu'on offre dans les établissements de ce genre, plus la lecture de tous les journaux du pays.

Cette entreprise est heureusement conçue, et il est probable qu'elle sera couronnée de succès. Nous en félicitons d'autant plus les entrepreneurs que, s'ils réussissent à faire commodément leurs affaires, ils auront, en outre, la satisfaction de donner à la ville une nouvelle vie, un mouvement plus actif, et un grand nombre de personnes occupées dans leur établissement.

REVUE MUSICALE.

POUR peu qu'il nous prenne fantaisie de nous arrêter un instant dans notre marche, nous pouvons être certain d'être bientôt devancé par la cohorte envahissante des instrumentistes et des donneurs de concerts. Depuis notre dernière revue, nous avons été assailli par une nuée de programmes, et nous en avons sous les yeux une série de toutes les couleurs. Quelle que soit l'opinion de notre plume, elle ne saurait satisfaire au désir de tous ces aimables solliciteurs, il nous faut donc nous borner à rendre compte de quelques concerts, afin d'alléger tant soit peu la somme des obligations qui pèsent sur nous.

Le concert donné, le 15 février, dans la salle du *Nouveau Théâtre*, par le jeune Auguste Faubel, avait un double intérêt; il nous a permis de constater de nouveau les progrès de ce jeune clarinetiste et nous a permis de rendre de plus en plus justice à la supériorité de son talent. M. Faubel, élève du professeur de notre Conservatoire. Ce but a été parfaitement rempli. Le jeune bénéficiaire a donné des preuves éclatantes de la précocité de son talent. Il a exécuté sur la clarinette un concerto et un grand allégo de Weber, avec une extrême pureté de son et d'excellentes intentions de style. Quant à la difficulté, on aurait dit qu'elle n'était déjà presque plus qu'un jeu pour ce jeune artiste. Tous les succès de la soirée ont été pour lui, et dès lors on a pu pressentir que l'élève ferait un jour la gloire du maître et qu'un bel avenir d'artiste lui était réservé, si aux heureuses dispositions dont il est doué, aux progrès qu'il a déjà faits, venaient encore se joindre des études consciencieuses et des exercices incessants. — Dans la même soirée on a entendu sur le violon M. de Haas, élève du Conservatoire de Bruxelles; il a joué avec beaucoup de succès une *Fantaisie* sur un thème de la *Lucie*. — Le programme nous avait promis

un air et des romances chantés par un amateur; de tout temps nous avons eu peur des amateurs; cette fois notre appréhension n'était malheureusement que trop bien fondée. Par timidité ou par impuissance, le téméraire mélomane a été forcé de quitter la place.

La soirée musicale qui a eu lieu, le 22 février, à la salle de *Diligentia*, a complètement satisfait les dilettantes attirés par le désir d'entendre M. Buziau, 1^{er} violon de l'orchestre de notre Théâtre-Royal-Français, et d'encourager par leur présence un artiste qui, vainquant cette modestie qui sied si bien au talent, se décidait à donner enfin son premier concert. Il était bien temps que M. Buziau consentit à quitter son humble retraite et, comme soliste, se produisit avec éclat en public.

Le bénéficiaire a su mériter un beau et légitime succès avec trépignements, bravos d'admiration, salves répétées d'applaudissements, et tout ce qui s'en suit, par la manière remarquable dont il a joué l'allégo du grand concerto de Vieuxtemps et surtout la fantaisie brillante sur des motifs d'*Anne de Boulen*, par Allard. Chacun s'est plu à rendre hommage aux précieuses qualités du jeu de cet artiste, à la puissance entraînant de son exécution, à son habileté à vaincre les difficultés de son instrument, en un mot, à la supériorité de son talent qui doit le placer un jour au rang des meilleurs violonistes du pays. N'oublions pas de rappeler aussi le beau succès qu'il a partagé avec M. Van der Does, pianiste de la Cour, dans les variations sur des motifs de *Robert le Diable* pour violon et piano. Les deux exécutants ont été couverts d'applaudissements.

Un jeune talent bien précieux s'est aussi révélé dans cette même soirée, et nous éprouvons une vive satisfaction à constater le succès qu'a obtenu M. Sauvlet. Peu de flûtistes ont un son aussi pur, aussi suave, aussi sympathique, un style à la fois aussi correct et aussi expressif, et enfin une aussi grande sûreté d'exécution dans les difficultés les plus inextricables. Sa manière brillante a arraché les applaudissements de toute la salle par l'exécution d'une *Fantaisie* de Boehm, et surtout dans des variations de sa composition sur le thème du *Carnaval de Venise*. Peu s'en est fallu qu'on ne fit répéter ce dernier morceau.

La partie vocale était confiée à M^{lle} Wolkow et Hoppenbrouwers et à M. Van Rove, tous trois élèves distingués de notre Conservatoire. Les chaleureux applaudissements qu'ils ont obtenus leur ont prouvé tout le plaisir que le public éprouvait à les entendre.

Nous le répétons, le nombreux auditoire qui assistait à ce concert s'est retiré on ne peut plus satisfait de tout ce qu'il avait entendu dans cette brillante réunion.

Les soirées de Quatuors de M. le professeur Van Guelder obtiennent de plus en plus la vogue. C'est le rendez-vous des dilettantes les plus fervents, mais c'est qu'aussi on y exécute de la belle et bonne musique, de la vraie musique classique, c'est qu'on y entend interpréter avec talent et un vrai sentiment de l'art les chefs-d'œuvre de Weber, Haydn, Beethoven, Mendelssohn, par des artistes d'un mérite reconnu, tels que MM. Van Guelder, Van der Does, de Sas et Buziau. Ainsi secondé, M. Van Guelder, doit être certain que ses soirées de Quatuors réuniront toutes les sympathies du monde musical et qu'une entreprise ainsi conçue, ainsi exécutée, ne peut être qu'utile à l'art et aux intérêts du bénéficiaire.

De retour de sa brillante tournée artistique dans quelques unes de nos principales villes, le violoniste Remmers s'est fait entendre dans un des derniers concerts de la Société de *Diligentia*. L'accueil enthousiaste qui a été fait à son beau talent a dû lui être d'autant plus flatteur qu'il avait pour juge un public d'élite qui a entendu les plus grands virtuoses de l'époque, et est ainsi plus à même de juger par comparaison. Cette manière d'apprécier le talent ne saurait être inquiétante pour un artiste aussi distingué que M. Remmers. Il est sorti complètement vainqueur de cette épreuve.

Une bonne fortune est réservée aux dilettantes de La Haye. Le 15 de ce mois, M. Van der Does, pianiste de la Cour, et M. Du Bois, violoniste belge, dont nous disions naguère les étonnants succès qu'il obtient en Hollande depuis deux mois, sans qu'on cesse de l'entendre avec les mêmes transports d'enthousiasme, donneront un brillant concert à la salle de *Diligentia*. Les

noms les plus honorables couvrent déjà les listes de souscriptions et nous pouvons dire que cette soirée musicale sera digne de la réputation de ces deux artistes distingués et du public d'élite qui s'appête à leur prêter son généreux concours.

Nécrologie. — Ces jours derniers est mort à Amsterdam, à l'âge de 78 ans, M. Charles Antoine Fodor, membre de l'Institut royal des Pays-Bas et de diverses sociétés savantes. Le monde musical perd en lui un artiste d'un talent supérieur, justement apprécié, et la société déplore aujourd'hui la mort d'un de ses membres qui, par ses vertus privées et l'aménité de son caractère, s'était acquis l'estime et les respects de tous. — Né à Venloo, il révéla dès son enfance les plus heureuses dispositions pour la musique; en 1771, à l'âge de 13 ans, il fut envoyé à Paris pour y commencer ses études musicales qui furent couronnées d'un plein succès. Ensuite il alla en Russie où il s'éjourna plusieurs années, se livrant à l'enseignement de l'art qu'il possédait déjà à un si haut degré. De retour en Hollande, il se fixa à Amsterdam et il ne tarda pas à y être compté au nombre de nos premiers artistes. Pendant vingt-cinq ans il occupa à la société de *Felix Meritis* la place de chef-d'orchestre pour les concerts; il fut un des fondateurs de la société *Erudition musica*, où il remplit aussi la place de chef-d'orchestre. Dans un âge plus avancé, consacrant encore ses loisirs et ses talents à la composition musicale, il écrivit pour le théâtre d'Amsterdam l'opéra de *Numa*. Lors de la création de l'Institut royal des Pays-Bas pour les sciences, la littérature et les beaux-arts, un juste hommage fut rendu au talent de M. Fodor, et il fut compris dans une des premières nominations des membres de cette assemblée savante.

NOUVELLES A LA MAIN.

* LE TRAPPISTE ET LES ROSES. — Une jeune anglaise, M^{me} Diana W..., fut visiter l'année dernière, avec son frère et son mari, le monastère de la Trappe. On sait que les femmes ne sont pas admises dans l'intérieur de l'abbaye. Mais, comme Diana Vernon, son homonyme, M^{me} W... sait, à l'occasion, endosser des vêtements masculins qui lui vont à ravir. On passa donc tout en revue. On s'émut en visitant les cellules si calmes dans leur nudité. Puis le révérend père abbé fit à ses hôtes les honneurs de l'immense parc qui entoure l'abbaye, en offrant à leur admiration, avec un certain orgueil, ses superbes plans d'asperges et ses melons de primier. — Cependant, M^{me} Diana W... courut peu le vieillard et ses yeux, où se peignait un vif sentiment de convoitise, se portaient sur un admirable massif de rosiers en pleine floraison. Les roses produisaient sur elle l'effet des armes sur Achille à Scyros. — Avant de congédier ses hôtes, le digne vieillard, qui a conservé dans sa retraite ce coup d'œil si fin qui le distinguait dans le monde, cueillit un superbe bouquet de roses, et l'offrant à M^{me} Diana W... : — Ces roses, lui dit-il, avec un sourire empreint d'une malicieuse bonhomie, ces roses étaient, comme nous, destinées à vivre et à mourir dans la solitude. Dieu en a décidé autrement en envoyant une de leurs sœurs les visiter. Que son saint nom soit béni!

* Le directeur d'une Revue littéraire, donnait une soirée. A cette soirée, il avait convié l'élite de ses rédacteurs, dont il voulait faire montre, pour le plus grand plaisir de ses invités bourgeois. Un seul d'entre eux eut la rare indépendance de ne pas se soumettre à cette exhibition, qui transformait tous ses collègues en véritables bêtes curieuses. Voici les termes tant soit peu lacédémoniens de la lettre de refus qu'il fit tenir à son pacha littéraire :

« Monsieur, je suis engagé pour la Revue, mais non pour la parade. »

(Idem.)

* La jeune et jolie M^{me} de V..., à qui d'un côté sa physionomie ealme et douce, et de l'autre la grosse face réjouie de son mari ont donné dans le monde la réputation d'être un ange de bonté conjugale, se trouvait un de ces jours devant son piano, tout entière occupée à déchiffrer une nouvelle cavatine de Verdi. Sur ses entrefaites, arrivent à la porte du salon quelques personnes de sa connaissance qui, pour ne pas interrompre la charmante cantatrice, défendent au domestique de les annoncer. Pendant quelques instants, on écoute avec le plus profond silence, puis sur l'invitation de ces dames et des visiteurs, jeune cousin de M^{me} de V..., s'avance à pas de loup vers le fauteuil de sa cousine et lui pose brusquement une main sur les yeux.

— Mon Dieu! que vous êtes bête de venir toujours m'envoyer quand je suis seule, s'écrie impétueusement la douce M^{me} de V... en donnant tous les signes d'une extravagante colère. Stupéfait, le cousin retire au plus vite son imprudent main. Un éclat de rire général part dans le salon. La jeune femme se retourne, et avec un de ses plus aimables souris :

— Pardon, mon cher Charles, dit-elle en minaudant à son cousin, pardon, je croyais que c'était mon mari.

(Idem.)

* Un catéchiste de la paroisse Saint-Louis-d'Antin demandait naguère au fils d'un financier quelle différence il y a entre une bonne et une mauvaise action? Voici la réponse qu'il a obtenue : — Le Nord Roth-

schild est fort bon, mais la rive gauche de Versailles ne vaut rien; en avez-vous?

Ajoutons, comme circonstance aggravante, que l'auteur de cette réponse si peu chrétienne n'a pas encore dix ans!

Petit serpent, quel avenir nous réserve le Ciel?

(Idem.)

UNE MATINÉE DE NAPOLEON.

UNE belle grille qui sépare la cour des Tuileries de la vaste place du Carrousel, est soutenue, comme on sait, par de massifs pilastres et des colonnes.

Sur les uns sont des statues en pierres, dont, en 1814 ou 1815, on changea les accessoires; sur les autres, des globes dorés, surmontés d'une pointe, qui offrent l'apparence d'une boule de bilboquet reposant sur la base de son bâton. Il était de tradition, dans la vieille garde, que ces globes brillants rappelaient un des exploits les plus singuliers de Napoléon.

C'était par un beau jour d'été, de grand matin: les grenadiers d'une compagnie du 1^{er} régiment, après avoir passé la nuit au poste du Pont-Neuf, étaient assis à l'ombre des murailles qui soutiennent les deux belles terrasses de la place de la Concorde. Ils devisaient entre eux.

Quelques-uns, probablement héritiers d'un écolier négligent ou étourdi, se repassaient un bilboquet dont la boule, inutilement tourmentée et lancée dans l'espace, tombait plus souvent sur les doigts des joueurs que sur la cuvette du bâton.

Nos braves étaient fort occupés de cet exercice, tout nouveau pour eux, lorsque du haut de la terrasse du bord de l'eau part un gros éclat de rire, et une voix bien connue des soldats se met à dire :

— « Oh! les maladroits! »

Les grenadiers lèvent la tête, et, tout aussitôt, les voilà debout et la main sur le cœur, dans l'attitude la plus respectueuse. L'Empereur qui, en compagnie de Duroc, faisait une promenade matinale et s'amusa, depuis quelques instants, à regarder les grenadiers.

— Comment, mon vieux Mareuil, ajouta-t-il, après être descendu près du poste, et avoir particulièrement regardé le caporal, qui tenait le jouet en véritable conscrit, comment! toi qui as la main et le coup d'œil si justes, tu manques à tous les coups! Donne-moi ton bilboquet. »

Le caporal obéit, et l'Empereur, confiant sa fougnette à Duroc, écartant les jambes, se posant en beau joueur, se met à faire voltiger la boule à droite, à gauche, la recevant toujours sur la cuvette, et accompagnant chaque coup d'un « Hein? » tout à fait significatif.

— « Ce n'est rien que cela, reprit-il. Tiens, Mareuil, c'est sur la pointe qu'il faut faire tomber la boule! »

Et ce disant, il pince la ficelle du bout des doigts, fait tourner la boule, la met d'aplomb, et, six fois de suite, l'établit, sans hésiter, sur son piédestal.

— « Saperlote, Sire, vous faites tout ce que vous voulez! s'écria Mareuil, étonné de voir l'Empereur se tranquilliser les yeux, retroussant sa moustache grise, et ne

car je t'ai battu, Mareuil, tu boiras ce soir à ma santé avec tes camarades. »

Et une pièce de 40 francs passait de la main de l'Empereur dans celles du caporal, avec le bilboquet.

— « Votre Majesté peut être sûre que le *Te Deum* sera proprement chanté! » riposta Mareuil.

Napoléon, saluant alors de la main les grenadiers du poste, prit en riant le chemin des Champs-Élysées.

A quelque temps de là, il y avait grande parade au Carrousel. La grille de la cour, dont on avait ordonné la construction, était entièrement terminée, et les globes dorés, les pointes qui les surmontent étincelaient au soleil. Mareuil était à son poste, comme les autres.

— « Saperlote! s'écrie-t-il tout à coup, en s'adressant à l'un de ses camarades, l'Empereur a voulu conserver le souvenir de sa victoire de l'autre jour. Vois donc, Pierre!

— « Où ça? »

— « Comment! tu n'en as pas les yeux? regarde donc les six bilboquets en or juchés sur les colonnes! »

— « C'est ma foi vrai! Ah bien! elle est bonne! »

Pendant un instant de repos, Mareuil ne manqua pas de faire part de son observation à tous les grenadiers, et aucun ne s'avisait de mettre en doute que les nouveaux ornements de la grille ne fussent des bilboquets. La nouvelle en courut bientôt, et parvint jusqu'à Napoléon, qui en rit beaucoup. Il fit donner les galons de sergent à Mareuil.

— « Il faut bien lui faire supporter patiemment la vue de mes trophées, » disait-il avec une bonhomie toute particulière.

Depuis, l'histoire des bilboquets de la place du Carrousel ne fut jamais révoquée en doute dans la garde impériale.